



SNE - SNUITAM



FSU - MEDDE / METL

## Déclaration CGT et FSU au CCAS du 13 juin 2014

Avec les salaires qui sont bloqués depuis 4 ans et qui risquent d'y restés jusqu'en 2017, suite aux dernières annonces gouvernementales, avec le blocage des pensions des retraités jusqu'en octobre 2014, voire jusqu'en 2015, avec une fiscalité de plus en plus pénalisante, avec les suppressions massives d'emplois, de missions, et de structures administratives territoriales, avec le blocage des déroulements de carrière et des promotions, avec l'augmentation du coût de la vie et de la santé, la situation sociale des agents actifs et retraités s'est sérieusement dégradé et génère des besoins sociaux nouveaux, en matière de pouvoir d'achat, de restauration, de logements, de crèches et de garde d'enfants, d'accès aux vacances et aux loisirs...

Le bilan des aides matérielles 2013 fait apparaître une augmentation du montant moyen des aides accordées qui est passé de 1000 € à 1600 €.

Toutes ces situations justifient l'augmentation du budget dédié à l'action sociale !

Celui-ci doit absolument être préservé de la rigueur budgétaire et de l'austérité ! La demande faite par « BERCY » aux ministères d'effectuer des simulations de réduction du budget de l'action sociale allant de – 5 % à – 47 % est inacceptable dans le contexte décrit ci-dessus.

Où est l'adéquation entre le discours et les actes considérant l'action sociale comme une priorité ?

L'année 2014 est une année charnière qui doit nous permettre de redonner un nouvel élan à notre action sociale ministérielle.

En 2015, le CCAS et les CLAS fêteront leur 30 ème anniversaire, ils ont résisté aux multiples réorganisations et restructurations des services, aux changements de périmètres et aux nombreux transferts et fusions.

Depuis un an, la CGT et la FSU ont contribué à l'écriture d'un nouvel arrêté ministériel et d'une instruction précisant son application, qui garantit le devenir de nos instances d'action sociale ministérielle que sont les CLAS, les CRCAS et le CCAS, avec les droits et garanties, en matière de décharge d'activité, de moyens pour exercer les fonctions, de déroulement de carrière, de reconnaissance professionnelle et de rémunérations.

Pour nos organisations il reste à régler la prise en charge effective de l'action sociale en faveur des retraités et de leurs ayants droits, notamment en matière d'informations(fichier national), et de médecine de prévention (suivi post-professionnel).

Ainsi nous considérons que la référence à la circulaire 99-51 du 29/ 07/ 99 relative à l'action sociale menée au bénéfice des retraités, doit être clairement mentionnée dans le nouvel arrêté ministériel.

Il devient urgent que nos décideurs politiques reçoivent le CCAS avec ses partenaires associatifs .

Nous n'avons pas obtenu d'audience avec nos cabinets ministériels depuis septembre 2012, malgré nos multiples demandes relayées par les fédérations syndicales. La rencontre avec M, Mazauric en janvier dernier devait être une étape avant la rencontre du CCAS avec les cabinets de nos ministres, hors à ce jour aucune date ne nous a été proposée !

Cette situation n'a que trop duré et nous allons proposer une action collective de tous les acteurs sociaux.

Dès aujourd'hui nous proposons que le CCAS adopte une motion à l'intention des ministres afin qu'une délégation du CCAS soit enfin reçue dans les plus brefs délais pour nous permettre de porter la gravité de la situation sociale et les besoins sociaux des personnels actifs et retraités !

*Les représentants CGT et FSU au CCAS*